

St Ouen

Contact

RÉTROSPECTIVE
2020



MAIRIE

02 35 32 58 02

contact@mairiestouendubreuil.fr

Accueil du public :

Lundi et mercredi de 10h à 12h

Mardi et vendredi de 16h à 19h

Joignable par téléphone tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Sommaire

L'edito	3	30 Nouveautés
La vie municipale	4	Carte cadeau
Le nouveau conseil municipal		Chèvrerie N. Dame du Parc
Les commissions		Jury d'enfants
Les finances		Décos de Noël sur la place
1. Le budget de la Commune		33 Défibrillateur
2. Le budget du syndicat scolaire		Implantation
Nos projets	8	33 Bibliothèque
Nos projets et subventions		34 Formalités administratives
Urbanisme	10	Actes d'État Civil
PLUI, Instruction ADS		Liste électorale
Infos Mairie	12	Cni, Passeport
Déploiement de la fibre optique		34 Jeunesse
Site internet et logo		MAJDC
Application NEOCITY		36 Vie Quotidienne
État Civil	14	Les hêtres
Bienvenue aux nouveaux habitants		Rappels : Dépôts sauvages, vitesse, propriétaires de chiens...
Arbres et naissances		38 L'Église
Mariages, pacs, décès		39 Contacts et services
Intercommunalité	16	
Syndicat Scolaire des 3 villages		
École des 3 Villages		
C.C. Terroir de Caux		
Vie Associative	24	
Anciens combattants		
Cœur Joie		
St Ouen du Breuil / Ronsberg		
Gym sympa		
Les p'tites mains		
Club des Aînés		

Un grand merci à Carine DOUCHE et Frédérique DA COSTA qui se sont beaucoup investies pour réaliser ce nouveau St Ouen Contact.



Ma fonction de Maire a été effective début juillet après un semestre entre confinements et couvre feux intermédiaires.

Nous avons subi de plein fouet les retards de toutes sortes : Préfecture, Communauté de communes, Centre des finances publiques, les élections Sénatoriales... il a fallu répondre à toutes les urgences qui se sont ajoutées à celles de la commune. Afin de ne pas reporter d'un an la sécurisation de la rue Gustave Flaubert et celle de la place Guy de Maupassant ainsi que la reprise voirie et gestion d'eaux pluviales de l'allée de la hêtraie : les dossiers ont été finalisés et les subventions demandées en octobre.

Ces travaux de la RD 253 ainsi que de la place auront lieu normalement en juillet août. Ceux de la Hêtraie se feront courant mars 2021.

D'autres projets verront le jour suivant le budget et les subventions.

Le changement de la porte du secrétariat sera fait aux normes handicapés, de même la grande baie vitrée de la salle du conseil qui menaçait de tomber va être remplacée par deux baies coulissantes.

La mise aux normes de l'extension du cimetière se fera en Avril.
L'arrivée de la fibre devrait être effective pour fin 2021.

Des élans de solidarité

Un grand MERCI pour :

- Les couturières qui ont fabriqué et donné des masques qui faisaient défaut à l'époque.
- Le Marie's bar dont l'épicerie était ouverte 7 jours sur 7 afin que chacun puisse venir faire ses achats ce qui a été très apprécié par la population.
- La charcutière Mme Carpentier qui installait son camion réfrigéré 3 jours par semaine sur la place du marché.
- Et à la chaîne de solidarité qui s'est mise en place entre voisins pour aider les personnes seules.

Pour 2021

Au nom du Conseil municipal et en mon nom propre, je vous souhaite de réaliser vos projets, un optimisme pour aller de l'avant, une bienveillance qui favorise la vie collective et des rencontres qui éclairent le quotidien. Que 2021 nous permette de nous retrouver autour des manifestations qui nous manquent tellement, une année porteuse d'espoir pour nos commerçants et entreprises, pour les associations qui se donnent énormément pour nous apporter de la joie.

J'ai une pensée particulière pour les jeunes : qu'ils puissent retrouver une vie épanouie afin de poursuivre leurs études et retrouver une vie sociale.

Vie municipale

Élections des 15 mars et 28 juin 2020 Le nouveau conseil municipal

La nouvelle équipe met en œuvre son dynamisme et ses propositions au travers des différentes commissions dans l'intérêt d'un développement adapté à notre commune rurale tout en veillant aux finances publiques.



Nicole DEHAIS
66 ans - Maire



Claude ANQUETIL
64 ans - 1^{er} adjoint



Karine ESPINASSE
47 ans - 2^e adjointe



Corinne TUECH
55 ans - 3^e adjointe



Isabelle BOGAS
53 ans



Jérémy PLANQUAIS
33 ans



Marc BAFFREY
42 ans



Stéphanie BUISSON
44 ans



Arnaud BELLET
42 ans



Virginie CAPRON
46 ans



Guy LETHEUX
69 ans



Matthieu BEAUCAMP
33 ans



Angélique LECONTE
42 ans



Régine DESHAIES
66 ans



Jean-Paul NDONDO
62 ans



■ Les commissions communales et intercommunales

Commission des finances :

Réflexion sur les orientations financières et préparation du budget prévisionnel

Commission communale travaux et environnement :

Examen et validation des dossiers de travaux et études des nouvelles propositions. Collaboration avec le service technique pour l'entretien des voiries, bâtiments, espaces verts et fleurissement de la commune.

Commission communale communication :

Création d'un nouveau site internet, développement de l'outil de communication, élaboration du journal St Ouen Contact, affaires sociales et vie scolaire.

Commission communale fêtes et cérémonies :

Fête St Laurent, organisation du repas des aînés, repas de remerciements, concours des maisons et jardins fleuris, illuminations de Noël...

Commission communale culture :

Fonctionnement de la bibliothèque, animations jeunesse et sport en partenariat avec les associations...

TRAVAUX

Nicole DEHAIS
Claude ANQUETIL
Matthieu BEAUCAMP
Guy LETHEUX
Jérémy PLANQUAIS
Arnaud BELLET

COMMUNICATION

Nicole DEHAIS
Karine ESPINASSE
Corinne TUECH
Isabelle BOGAS
Marc BAFFREY
Jérémy PLANQUAIS

CULTURE

Nicole DEHAIS
Corinne TUECH
Jean Paul NDONDO
Jérémy PLANQUAIS
Angélique LECONTE
Arnaud BELLET
Isabelle BOGAS
+ bénévoles

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Nicole DEHAIS
Claude ANQUETIL
Karine ESPINASSE
Corinne TUECH
Isabelle BOGAS
Jean Paul NDONDO
Jérémy PLANQUAIS
Angélique LECONTE
Virginie CAPRON
Stéphanie BUISSON
Guy LETHEUX
Régine DESHAIES
Marc BAFFREY

FINANCES

Nicole DEHAIS
Claude ANQUETIL
Guy LETHEUX
Karine ESPINASSE

■ Commission d'appel d'offres :

Présidente : Nicole DEHAIS

Titulaires	Suppléants
Marc BAFFREY	Corinne TUECH
Guy LETHEUX	Régine DESHAIES
Jean Paul NDONDO	Stéphanie BUISSON

■ Correspondant Défense :

Nicole DEHAIS

■ Syndicat Scolaire des trois villages :

Titulaires	Suppléants
Nicole DEHAIS	Claude ANQUETIL
Marc BAFFREY	Régine DESHAIES
Virginie CAPRON	Matthieu BEAUCAMP
Arnaud BELLET	Jérémy PLANQUAIS
Karine ESPINASSE	Corinne TUECH
Jean Paul NDONDO	Stéphanie BUISSON

■ Sénatoriale :

Titulaires	Suppléants
Guy LETHEUX	Jean-Paul NDONDO
Nicole DEHAIS	Stéphanie BUISSON
Claude ANQUETIL	Arnaud BELLET

■ Commission locale d'évaluation des charges transférées :

Titulaires	Suppléants
Nicole DEHAIS	Claude ANQUETIL

Vie municipale

Représentation de Saint Ouen du Breuil dans les différentes instances communautaires.

■ Syndicat d'eau et d'assainissement de Yerville :

Titulaires	Suppléants
Nicole DEHAIS	Corinne TUECH
Matthieu BEAUCAMP	Guy LETHEUX

■ Syndicat mixte d'alimentation en eau potable et assainissement de la Région de Sierville :

Titulaires	Suppléants
Claude ANQUETIL	Nicole DEHAIS
Matthieu BEAUCAMP	Guy LETHEUX

■ Syndicat mixte des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec :

Matthieu BEAUCAMP

■ Syndicat des Bassins versants Vienne Saône et Scie :

Délégués communautaires

■ SIVOSS de Yerville :

Titulaires	Suppléants
Isabelle BOGAS	Marc BAFFREY
Karine ESPINASSE	Arnaud BELLET

■ Syndicat Départemental d'Énergie 76 :

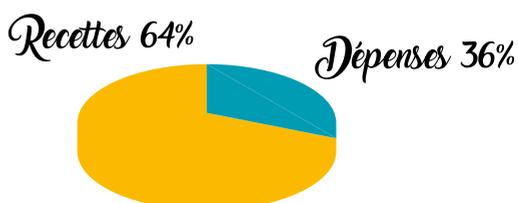
Titulaires	Suppléants
Nicole DEHAIS	Claude ANQUETIL

1. Budget communal

Sous réserve du compte de gestion de la trésorerie (pas encore arrêté).

Fonctionnement

	Réalisations
Dépenses	494 951,37€
Recettes	897 904,74€
Excédent	402 953,37€



Investissement

	Réalisations
Dépenses	159 138,53€
Recettes	340 968,14€
Excédent	181 829,61€





Vote des taux

Vu le code général des collectivités territoriales :

Vu le projet de budget 2020,

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2020 :

Madame le Maire propose de maintenir les taux de l'année 2019 rappelés dans le tableau ci-dessous :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	517 763	9,55%	57 128
Taxe foncière sur les prop. bâties	407 876	25,22%	105 672
Taxe foncière sur les prop. non bâties	43 792	52,92%	24 343
Produit			187 143

Le conseil municipal décide du maintient des taux pour le foncier bâti et non bâti.

TAXES	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe foncière sur les prop. bâties	407 876	25,22%	105 672
Taxe foncière sur prop. non bâties	43 792	52,92%	24 343
Produit			130 015

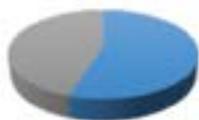
Compte tenu de la suppression future de la taxe d'habitation, la commune recevra une compensation liée à la perte de cette recette, par le mécanisme de compensation communale avec application d'un coefficient correcteur.

2. Budget du Syndicat scolaire des 3 villages St Ouen du Breuil, Gueutteville et Beautot. *Sous réserve du compte de gestion de la trésorerie (pas encore arrêté).*

Fonctionnement

	Budget cumulé	Réalisations
Dépenses	308 958,76€	253 166,78€
Recettes	308 958,76€	303 712,52€
Excédent		50 545,74€

Dépenses



Recettes

Investissement

	Budget cumulé	Réalisations
Dépenses	20 655,40€	13 261,40€
Recettes	20 655,40€	17 531,04€
Excédent		4 269,64€

Dépenses



Recettes

Population du regroupement scolaire au 1^{er} janvier 2020 : 1028 habitants

116 enfants sont scolarisés à l'école dont 10 enfants hors commune.

COMMUNES	PARTICIPATION FINANCIÈRE	NOMBRE D'ENFANTS
St Ouen du Breuil	148 547€	81
Gueutteville	29 743€	17
Beautot	15 309€	8

Nos Projets

■ RD 253 : en traversée d'agglomération jusqu'à la place Guy de Maupassant

Extrait du registre des délibérations en date du 13 octobre 2020

RÉHABILITATIONS DES OUVRAGES ET AMÉNAGEMENTS DE LA RD 253 AINSI QUE DE LA PLACE GUY DE MAUPASSANT

Vu le code de la commande publique, l'Art. L. 2122-1 et compte tenu que la maîtrise d'œuvre sera inférieure au seuil de 40 000€ HT.

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement de la traversée d'agglomération pour sécuriser la circulation sur la RD253 et le centre bourg, et pour le bon usage des deniers publics invite les conseillers à s'informer sur l'offre

Subventions

RD 253 éligible au :
FAL : 39 000€
Département : 233 330€

Cimetière attendu :
Département : 6 200€
DETR : 7 550€
Terroir de Caux : 5 000€

de la Société Euclid-Eurotop et de Gaïa paysagistes en accord sur les principes d'aménagement avec la Direction des Routes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

AUTORISE Mme le Maire à signer le projet de contrat et toutes les pièces contractuelles avec les contractants suivants :

la société Euclid-Eurotop, 33 Bd de l'Yser 76000 Rouen et Gaïa paysagistes, 213, rue du gros chêne 27910 PERRUEL.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 520 000€ HT, le conseil municipal donne délégation au maire afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dudit marché ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget 2021.

■ AGRANDISSEMENT ET MISE AUX NORMES DU CIMETIÈRE

Extrait du registre des délibérations en date du 18 novembre 2021

AGRANDISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a mené un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble de ses bâtiments et de ses installations en 2015, et qu'il est possible de solliciter des subventions.

Afin de rendre accessible le cimetière et de l'agrandir, Madame le Maire propose d'effectuer les travaux suivants :

Accès au cimetière facilité par le remplacement de la poignée du portail, et il est nécessaire de poursuivre le chemin d'accès en grave concassé et de reprendre l'allée existante en respectant les normes handicapés (reprise des bordures et du sol) pour un montant total de 25 190€ HT soit 30 228€ TTC.

Après débat, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la réalisation des travaux et sollicite toutes les subventions possibles auprès de l'État (la DETR) du Département ainsi que le fond de concours à la C.C. Terroir de Caux.

Vu les crédits inscrits au budget 2020 pour le programme d'aménagement et d'agrandissement du cimetière soit 12 630€ TTC, une dépense supplémentaire sera inscrite au budget primitif 2021 soit la somme de 17 598€ TTC et les travaux ne commenceront qu'après la réception du dossier complet.





■ Z.A. Rue Alexandre DUMAS

Afin de dynamiser la zone artisanale, le précédent conseil municipal avait pris la décision de vendre ce terrain situé rue Alexandre Dumas en deux parcelles.

Un premier terrain a trouvé preneur afin de construire un bâtiment industriel.

Il reste un deuxième terrain de 5 000 m² à vendre.

■ CESSIION DU FOND DE COMMERCE

Suite à la liquidation du Bar Tabac Épicerie Le Saint Ouen et compte tenu du droit de préemption instauré en 2009 sur les baux commerciaux et fonds de commerce : le 27 septembre 2017, le fond de commerce bar, épicerie, point poste, dépôt de pain a été acheté par la commune afin de conserver un commerce de proximité dans la commune.

La gérance a été donnée à Mme Marie VARIN, dans le but de pouvoir lui céder. C'est chose faite, nous avons signé la vente chez le notaire le 27 août 2020.

■ NOUVEAU LOTISSEMENT RUE PIERRE CORNEILLE

Dans le prolongement de la Rue Albert SOREL, contigu à la Résidence de la Hêtraie, un nouveau lotissement composé de 20 lots libres de constructeurs est bientôt achevé. Vous pouvez constater que l'intégration de ces nouvelles habitations ne dénaturent pas l'aspect rural de notre village.



Du lundi au mercredi
7h30-13h30 / 16h-20h
Fermé le jeudi
Vendredi 7h30-20h
Samedi 8h-20h
Dimanche 8h-12h30 / 17h-20h

Bar • Épicerie
Jeux • Relais Poste
Colis

**21, rue Gustave FLAUBERT
76890 St OUEN DU BREUIL
02 35 80 25 44**

 **le Marie's Bar**



■ ESQUISSE DEUXIÈME TRANCHE

En 2020 le long de la Rue Gustave Flaubert, la nouvelle Rue Pierre CORNEILLE a été prolongée pour permettre la construction de 13 lots supplémentaires.

Urbanisme

■ SCHÉMA DÉFENSE INCENDIE

Extrait du registre des délibérations en date du 27 août 2020

D'ORDRE : 33.20

Schéma communal et défense incendie

Le maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie.

Dans un premier temps, il est nécessaire de réaliser un schéma communal de défense incendie, qui consiste à la réalisation d'une analyse faisant un état des lieux de la couverture existante.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le devis de la SARL VIATECH Ingénierie, 2179 route de Darnétal 76160 Roncherolles sur le vivier pour bénéficier d'un accompagnement pour la rédaction du SCDECI.

Montant 3 840,00€ HT - 4 608,00€ TTC.

Afin d'obtenir des tarifs intéressants, et pour répondre à ces obligations réglementaires, la C.C. Terroir de Caux propose aux communes membres

de mettre en place un groupement de commandes, pour formaliser l'intervention de la C.C. Terroir de Caux en qualité de coordonnateur et de déterminer les modalités administratives, techniques et financières du groupement.

Le conseil Municipal autorise :

La création d'un groupement de commandes avec les communes membres qui le souhaiteraient pour le contrôle de débit et la géolocalisation des points d'eau incendie.

D'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commande auquel participeront la C.C. Terroir de Caux et les communes membres qui le souhaitent,

D'accepter que la communauté de communes Terroir de Caux soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de communes pour le contrôle de débit.

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant,

D'autoriser Monsieur le Président de la C.C. Terroir de Caux à engager la procédure de passation de

GEPPEC
TERRAIN À BÂTIR

02 32 13 13 50 geppecterrainabatisr.com

Nous recherchons en Seine Maritime et dans l'Eure des terrains pour nos futurs projets d'aménagement.

Propriétaires fonciers? Contactez nous!



l'accord cadre en tant que coordonnateur de ce groupement de commandes,
D'autoriser M. le Président de la C.C. Terroir de Caux à attribuer et à signer l'accord cadre.
D'autoriser, dans le cas où la procédure choisie n'aurait fait l'objet d'aucune offre ou si les offres sont irrégulières ou inacceptables ou inappropriées, le coordinateur du groupement à poursuivre la procédure par voie d'accord cadre négocié.

Lien utile

Pour vos demandes, vous pouvez vous appuyer sur les compétences du service instructeur à Tôtes.

Coordonnées du service de conseils et appui juridique dans le domaine de l'urbanisme :

cgaillon@terroirdecaux.net
02 35 32 22 02

ou crogister@terroirdecaux.net
02 35 32 92 57

■ LES AUTORISATIONS AUX DROITS DU SOL

- Un permis de construire est exigé dès lors que les travaux envisagés ont pour effet de créer une surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 20m².

Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170m².

- Une déclaration préalable de travaux est exigée pour des travaux qui créent entre 5m² ou 20m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Le seuil de 20m² est porté à 40m² si la construction est dans une zone couverte par le PLU.

■ PL.U.I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Ce document doit être élaboré pour permettre d'établir un document d'urbanisme commun sur l'ensemble des 79 communes du territoire de C.C. Terroir de Caux.

Depuis le 22 juin 2020, les bureaux d'études rencontrent les élus de chaque commune du territoire afin d'identifier les principaux enjeux locaux d'aménagement, d'environnement, de transport et d'habitat.

Ces rencontres qui se sont étalées sur plusieurs semaines ont apporté des informations essentielles sur les objectifs locaux de développement et permettent d'établir un diagnostic global sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Ces premiers échanges marquent le début d'un processus d'élaboration qui durera environ 4 ans jusqu'à la validation du PLUI.

Les citoyens seront régulièrement sollicités pour donner leur avis tout au long de l'élaboration de ce document d'urbanisme. **Vous pouvez déjà poser vos questions à l'adresse suivante :**
plui@terroirdecaux.net

Toutefois, entre 20 et 40m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après la réalisation la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170m².

Les formulaires sont téléchargeables sur service-public.fr

En 2020 sur la commune ont été déposés et instruits :

- 22 Permis de construire
- 23 Déclarations Préalables de travaux
- 27 Certificats d'urbanisme
- 1 Permis d'aménager
- 2 Permis de démolir

Infos mairie



■ LA FIBRE OPTIQUE

Vous l'attendez tous avec impatience : elle arrive dans notre village, un peu de patience pour bénéficier de très bons débits.

La société AXIONE est chargée des travaux pour le déploiement de la fibre optique.

Dès que la commune sera desservie, les habitants recevront les différents documents de la part de Seine Maritime Numérique, les informant des dispositions à prendre.

Ce document sera largement explicite afin d'aider chacun de nos concitoyens à choisir son opérateur.

Ce dernier réalisera alors gratuitement le raccordement depuis la voie publique jusqu'à la prise de la maison.

■ COMMISSION COMMUNALE COMMUNICATION

Nouveau site internet

Un premier travail entrepris par le nouveau conseil municipal a été la refonte du site internet de la commune. Il était vieillissant et peu attractif.

Un groupe de travail constitué des membres de la commission et de la secrétaire a entièrement co-créé le site.

Nous avons interrogé quelques utilisateurs sur leurs besoins et attentes et avons regardé des sites internet divers afin de créer un site adapté à notre commune.

Le nouveau site se doit d'être facile d'utilisation, et convivial pour donner de l'information à tous les Saint Ouennais.

On y retrouvera des informations sur la mairie, les démarches administratives, la commune, les projets en cours ou bien encore la vie locale.

Les différentes publications y seront déposées (lettre d'information, Saint Ouen Contact, comptes rendus...) et une rubrique est réservée à nos jeunes : **Grandir à Saint Ouen**. Elle leur permettra de s'approprier des connaissances sur la citoyenneté. On y retrouvera également des informations sur la cantine, l'école...

Le site ainsi co-construit a été présenté aux membres du conseil municipal.

Il sera accessible à tous avant la fin du mois de mars.

Prototype du site en cours de finalisation





■ LOGO

La refonte du site internet a été l'occasion de s'interroger sur l'image de la commune et de son logo.

En échangeant avec des Saint Ouennais, le conseil municipal a entendu le besoin d'un logo moderne et attractif.

Nous avons donc travaillé à l'élaboration d'un nouveau logo.

Les couleurs choisies caractérisent notre village : le rose des hortensias et le vert de la campagne.

Ci-dessous le logo



Neocity 

■ APPLICATION NEOCITY POUR LA COMMUNICATION

Suite à vos retours sur la proposition d'une application mobile permettant la diffusion d'informations en temps réel sur un téléphone (sans prise de coordonnées) :

nous avons choisi d'adhérer au groupement de commande proposé par la CC Terroir de Caux, ce qui vous permettra de recevoir également les informations de la communauté de communes. Cette application sera gratuite pour tous les habitants.



État civil

La municipalité souhaite la bienvenue aux cinquante et une nouvelles familles qui nous font le plaisir de venir s'installer à st Ouen du Breuil.

Mme et M. ALCINA - GUERRERO
Mme et M. ANCELOT - DARRAS
Mme et M. BEN MESSAOUD
M. BLONDEL
Mmes BONNE - MOYSAN
Mme et M. BOURDIN - CHOLLOIS
Mme et M. BOURGEOUX - ROBERT
Mme et M. BUREL
Mme et M. CAPRON
Mme et M. CARON
Mme et M. CARREY - BONAMY
Mme et M. CAUVET - DEVE
Mme et M. COUDRAY - MARCHAND
Mme DA COSTA
Mme et M. DECOURVAL - VIGER
Mme et M. DELALANDE - NORMAND
M. DEPARROIS
Mme DESPREZ
Mme et M. DEVE - BOURNET
M. DUBOIS
Mme et M. DURAND
Mme et M. EUDE - DELPIERRE
M. FERÉY
Mme et M. FOURNIER - LELONG
Mme et M. GROGNET - MATHOUX
Mme et M. HAUTOT

Mme et M. HERRY - REMOUSSIN
Mme et M. LACOINTE
Mme et M. LAIME - GIRARD
Mme LAVOÏPIÈRE
Mme et M. LEBLED
Mme et M. LECARPENTIER
Mme et M. LEFEBVRE
Mme et M. LEFRANCOIS - DURECU
Mme et M. LEGOIS - HOUDAN
Mme et M. LEROUX - LEGENDRE
Mme et M. MALHOUITRE - LEFEBVRE
M. MALLET
Mme et M. MAZIRE - ANGER
Mme MOREL
Mme et M. NAROYANIN - COLVEZ
M. PALIOTTI
Mme et M. PETIT - GUILBERT
Mme et M. PETITPRETZ - MATUREL
Mme et M. ROBERT
Mme et M. SCYMCZAK - PAUMIER
Mme et M. SERIZOT - ROZAY
Mme et M. SIMEONI - BLARD
Mme et M. TIPHAGNE - CAREL
Mme et M. TOCQUEVILLE - LEFEBVRE
Mme et M. WUILLEMIN

Ils se sont mariés



Jean-Louis PERREAU & Béatrice LEBRUN
le 19 septembre 2020



Romain DUPONCHEL & Adeline LEROUX
le 5 septembre 2020



Manuel FRÈRE
& Mathilde LAUNAY-VATTEMENT
le 4 juillet 2020

Ils se sont unis : 2 pac



Bienvenue aux p'tits loulous

Constance PETIT	le 6 janvier 2020
Léonie LEPAGE	le 6 janvier 2020
Jade HUROT	le 19 février 2020
Lya LEBLED	le 22 février 2020
Alice OUIN TRUPIN	le 28 février 2020
Gauthier BORIN	le 10 mars 2020
Soan EUDE	le 28 mars 2020
Côme SAINT-REQUIER	le 29 mars 2020
Maé BIGOT	le 4 août 2020
Jüne SIOUR	le 1 ^{er} septembre 2020
Jules HAUTOT	le 15 septembre 2020
Lenny ALCINA	le 3 octobre 2020
Léo LEFRANÇOIS	le 22 octobre 2020
Vikthor LACOINTE	le 24 octobre 2020
Chems-Eddine BEN MESSAOUD	le 28 octobre 2020



■ ARBRES DE NAISSANCES

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 8 naissances en 2019 et 16 naissances en 2020. Nous avons associé ces naissances à la plantation d'un arbre fruitier. Compte tenu de la crise sanitaire, la cérémonie regroupant les naissances 2019 et 2020 se fera en novembre 2021.

Ils nous ont quittés

M. Hubert TROUPLIN, le 2 mars 2020
M. Mathieu VERSTRAETEN, le 7 mars 2020
M. Jean LESOT, le 29 août 2020

M. Jean-Christophe LECLERC
HORTICULTEUR

76570 Hugleville-en-Caux
02 35 32 17 99

Ouverture
du lundi au samedi
15h00 - 18h00



Intercommunalité

■ SYNDICAT SCOLAIRE DES 3 VILLAGES

Le syndicat scolaire est composé de trois communes, le regroupement comprend les communes de Saint Ouen du Breuil, Beautot et Gueutteville.

Le syndicat scolaire assure les services en dehors des temps scolaires :

• Une garderie dont les horaires et plages sont les suivantes :

Lundi, Mardi Jeudi et vendredi, le matin de 7h30 à 9h et le soir de 16h30 à 18h30 au prix de 1,25€ pour une demie heure de garde.

• Une **cantine**, nous sommes en capacité d'accueillir environ 95 enfants.

Nos communes, par le biais de leurs participations financières, contribuent à l'entretien des locaux ainsi qu'aux charges liées aux bâtiments (eau, électricité, réparation...), à la gestion du personnel, à l'acquisition de matériel éducatif tels que les tableaux triptyques, avec vidéoprojecteurs interactifs afin de développer et favoriser les usages du numérique à l'école et notamment faire le lien avec le collège.

Le syndicat scolaire est sollicité également dans le cadre de nouvelles constructions et ou d'aménagements d'infrastructures.

■ SÉCURITÉ SANITAIRE À L'ÉCOLE

La covid a changé les habitudes de tout le monde. Il en est de même pour le ménage et l'organisation de la cantine à l'école.

Depuis le début du confinement en Mars 2020, ont été mises en place de nouvelles habitudes.

En ce qui concerne la garderie matin et soir :

Les groupes sont séparés par classe dans la pièce de la garderie.

Le matin dès que les enfants arrivent, ils vont aux toilettes et se lavent les mains.

Les groupes sont toujours aux mêmes tables et le matériel leur reste dédié.

Les enfants se lavent les mains de nouveau avant de rentrer en classe.

À la cantine :

2 services ont été mis en place.

Les enfants se lavent les mains en entrant dans la cantine, ils sont installés en quinconce (3 par

table) et se lavent les mains de nouveau avant d'aller en récréation.

Avant le 2^e service, les salles de cantine sont nettoyées, les tables et chaises sont désinfectées ainsi que les clenches et les pièces sont aérées.

Nettoyage des salles de classe :

Chaque soir : les sols sont balayés et lavés. Les tables, chaises, clenches et toilettes sont désinfectées.

Le syndicat scolaire prend en charge les dépenses supplémentaires aussi bien en personnel qu'en produits. Ces coûts sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des enfants de l'école et du personnel éducatif.



Le personnel

STÉPHANE GALLI

ARTISAN PEINTRE
REVÊTEMENT SOLS & MURS
RAVALEMENT • VITRERIE

303, Grand'rue 76570 LIMÉSY
Tél. 02 35 91 35 86 • Port. 06 29 85 08 02
Fax. 02 35 65 23 47 - Mail. gallis@wanadoo.fr



■ EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL EN DATE DU 29 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi 29 juillet à 20 heures, le comité du Syndicat Scolaire des trois villages St Ouen du Breuil, Beautot, Gueutteville, dûment convoqué par le président Jean François DUCLOS s'est réuni en session ordinaire au chalet à Saint Ouen du Breuil.

Monsieur Jean François DUCLOS, Président sortant expose :

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux des 15 mars et 28 juin 2020, les communes membres ont procédé à l'élection de leurs représentants dont le nombre a été statutairement prévu.

Ainsi les communes adhérentes au Syndicat Scolaire des trois villages ont délibéré respectivement sur l'élection de leurs délégués titulaires et délégués suppléants, soit au total 12 titulaires et 12 suppléants.

Après appel nominal, les délégués installés sont :

Représentants de la commune de St Ouen du Breuil :

TITULAIRES

M. Marc BAFFREY
M. Arnaud BELLET
Mme Stéphanie BUISSON
Mme Virginie CAPRON
Mme Nicole DEHAIS
Mme Karine ESPINASSE

SUPLÉANTS

M. Claude ANQUETIL
M. Matthieu BEAUCAMP
Mme Régine DESHAIES
M. Jean Paul NDONDO
M. Jérémy PLANQUAIS
Mme Corinne TUECH

Représentants de la commune de Beautot :

TITULAIRES

M. Jean François DUCLOS
M. Ludovic DUFRESNE
Mme Hélène FOLASTRE

SUPLÉANTS

M. Jean PAQUET
Mme Francine SLODOWNIK
Mme Emmanuelle DEBARRE

Représentants de la commune de Gueutteville :

TITULAIRES

Mme Marie-France BEAUCAMP
M. Gauthier CUVELIER
M. Antoine BOURY

SUPLÉANTS

M. Yvon LEBOURG
M. Stéphane MARIE
M. François RUETTE

Conformément aux dispositions de l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales, la séance est présidée par le plus âgé des membres du comité Syndical jusqu'à l'élection du Président, ensuite elle est présidée par ce dernier.

Le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, Mme Karine ESPINASSE est désignée pour assurer ces fonctions.

N° Ordre : 5-20

Élection du Président :

Madame Nicole DEHAIS, doyenne de l'assemblée a fait un appel de candidature pour la présidence du Syndicat Scolaire des trois villages, puis la Présidente de séance,

Madame Nicole DEHAIS a invité les membres du comité Syndical à procéder au vote.

Mme Nicole DEHAIS est candidate à la présidence du Syndicat Scolaire,

Madame Nicole DEHAIS, rappelle que l'élection du président s'effectue, en application des dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article 1.5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue,

il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote.

Le comité syndical, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin.

1^{er} Tour de Scrutin :

Nombre de bulletin trouvé : 10

Nombre de bulletin blanc : 3

Nombre de suffrage exprimé : 7

Majorité absolue : 6

Madame Nicole DEHAIS : 7 voix

Madame Nicole DEHAIS est élue Présidente

Intercommunalité

N° Ordre : 6-20

Détermination du nombre de vice présidents

Le nombre de vice présidents est déterminé librement sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du comité Syndical. Ce pourcentage donne pour le syndicat un effectif maximum de 3 vice présidents.

N° Ordre: 7-20

Élection des vice présidents

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide par 10 voix pour, à l'unanimité des membres présents de fixer le nombre de vice présidents à 3. Après un appel de candidature pour la vice-présidence du Syndicat Scolaire des trois villages, Madame la Présidente, Nicole DEHAIS a invité les membres du comité syndical à procéder au vote au scrutin secret et à la majorité absolue.

Élection du premier vice-président

1^{er} Tour de Scrutin :

Candidate : Mme Karine ESPINASSE

Nombre de bulletin trouvé: 10

Nombre de bulletin blanc : 0

Nombre de suffrage exprimé : 10

Majorité absolue : 6

Madame Karine ESPINASSE est élue vice-présidente 10 voix pour.

Élection du second vice-président

1^{er} Tour de Scrutin :

Candidat : M. Jean François DUCLOS

Nombre de bulletin trouvé : 10

Nombre de bulletin blanc : 0

Nombre de suffrage exprimé : 10

Majorité absolue : 6

M. Jean François DUCLOS est élu vice-président par 10 voix pour.

Élection du troisième vice-président

1^{er} Tour de Scrutin :

Candidate : Mme Marie France BEUCAMP

Nombre de bulletin trouvé : 10

Nombre de bulletin blanc : 0

Nombre de suffrage exprimé : 10

Majorité absolue : 6

Mme Marie France BEUCAMP est élue vice-présidente par 10 voix pour.



VOS AGENCES GUY HOQUET
VOUS GARANTISSENT
UN SERVICE DE QUALITÉ.

ESTIMATION OFFERTE

VISITE VIRTUELLE

PRÊT DE NOTRE CAMION DE DÉMÉNAGEMENT

CONTACTEZ-NOUS DÈS À PRÉSENT !

AGENCE PAVILLY

8 rue Delalandre

02.32.80.26.26

AGENCE YVETOT

5, le Mail

02.78.94.73.00

AGENCE TÔTES

16 rue
Guy de Maupassant

02.32.80.20.00

* Voir conditions en agence

École des 3 villages

une année pas comme les autres commencée sur le thème du Moyen-âge



École des 3 villages



Une intervenante de la communauté de communes est venue sensibiliser les élèves de Mme Martin au tri sélectif.



La mascotte de la classe des GS est partie en voyage. Il a envoyé des cartes postales, des chants, des photos et documents du pays où il se trouvait.

Une première initiation à la diversité linguistique.



Les rois de la galette



Un carnaval médiéval pour clôturer l'année.





École des 3 villages



Classe de neige 2019/2020

Les classes de CE2, CM1 et CM2 de Mesdames Sophie MARTIN et Nadine LOIRET sont parties du 6 février au 15 février 2020 à Lou Riouclar dans les Alpes de Haute Provence.

Nos 39 élèves ont pu découvrir la montagne sous la neige lorsqu'ils se rendaient à la station du Sauze pour pratiquer le ski et enrichir leurs connaissances sur la faune et la flore de ce nouveau milieu.

Des activités comme l'astronomie et l'ornithologie leur ont été proposées.

Des ateliers de fabrication de pains cuits dans le four du village, la visite de la maison du bois et l'atelier « traces et empreintes » étaient également au programme de ce séjour.

Tous les élèves sont revenus ravis de ce séjour, la tête remplie de souvenirs.

Merci à nos accompagnatrices, Brigitte et Isabelle, à l'association Cœur Joie qui a financé une partie de ce séjour et au Syndicat scolaire des 3 villages qui subventionne ce projet.



Intercommunalité

■ CC TERROIR DE CAUX

L'année 2020 a commencé avec la reprise de la compétence «eau potable et assainissement des eaux usées» au 1^{er} janvier.

Votre Communauté de Communes a également repris la compétence du collège de Luneray et gère désormais 4 collèges ; Bacqueville en Caux, Longueville sur Scie, Luneray et Val de Scie.

La Communauté de Communes s'est inscrite au programme «Sport/Santé». Ce dispositif est le résultat d'une collaboration entre les professionnels de santé, l'IRMS2, (Institut Régional de Médecine du Sport et de la Santé) le Département de la Seine Maritime et Terroir de Caux qui financent et participent au soutien logistique. Le développement sera mis en place à Médiscie (Saint Crespin).

Au début du printemps, comme partout en France et dans la plupart des collectivités, la Covid 19 a bousculé tous les projets.

Les dossiers en cours ont été suspendus ; les manifestations publiques, qu'elles soient culturelles (Festival de Notes, Tortill'art, Théâtre d'automne...) touristiques (randonnées, visites guidées...), ou encore thématiques (Forum des déchets) ont dû être annulées.

Terroir de Caux a cependant fait son maximum pour maintenir ce qui était indispensable à la population :

- Les services d'eau et d'assainissement, de ramassage des ordures ménagères (dont la facturation a été reportée à l'automne) ont toujours fonctionné normalement.
- Notre résidence pour personnes âgées de Torcy le Grand a continué de fonctionner (avec des conditions de sécurité sanitaire renforcées).
- Nos centres aérés ont accueilli les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise pendant les vacances.
- Un dispositif d'aides aux entreprises du territoire a été mis en place, notamment un fonds d'aide exceptionnelle, alimenté par Terroir de Caux (200.00€).
- Nous avons participé à l'achat de 72 000 masques jetables et 16 300 masques en tissu pour 70 communes à hauteur d'un euro par habitant. Nous avons offert 40 000 masques aux habitants.

En juillet, comme dans toutes les intercommunalités, des élections ont été organisées pour un nouveau mandat 2020/2026.

M. Olivier Bureaux, Maire de Longueville sur Scie, a été élu nouveau Président de la Communauté de Communes. Il s'est entouré de 14 Vice-Présidents pour constituer son équipe.

En août, le Conseil communautaire a validé la restructuration des systèmes d'assainissement collectif du secteur de la Saône aval. Il est en effet prévu une importante opération de reconstruction de station d'épuration, de réhabilitation des divers systèmes d'assainissement existants et d'extensions et créations de réseaux de collecte.

En septembre, les délégués communautaires ont approuvé la décision de construire un nouvel espace aquatique en remplacement de la piscine actuelle de Val de Saône et ils ont voté en octobre pour que ce complexe soit implanté dans cette même commune.





■ LES DÉCHETTERIES

Quatre déchetteries sont à votre disposition sur notre territoire : Brametot, Gueures, La Chapelle du Bourgay et Vassonville.

Pour y accéder, vous devez être munis d'une carte d'accès.

Si vous n'en avez pas, il vous faut en retirer une auprès de la Communauté de Communes.

Si vous l'avez perdue, son renouvellement vous sera facturé 10€ (en espèces ou en chèque à l'ordre du trésor public). Tout renouvellement se fait à réception du paiement.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les jours de collecte de vos déchets ont changé.

Afin d'éviter que les poubelles ne traînent, il est rappelé qu'elles doivent être mises sur le trottoir la veille des passages.

BAC GRIS
(ordures ménagères) :
Jeudi
Semaine impaire



BAC JAUNE
(tri sélectif) :
Mardi
Semaine impaire



Xavier Roberge

Agent général d'assurances

18, place Maintenon
76680 Saint Saëns

30, rue Roger Fossé
76720 Auffay

Tél : 02 35 34 52 45

Email : x.roberge@areas-agence.fr

N° Oris : 07 016 645 - www.oris.fr

Famille



Biens



Avenir



Assurances des particuliers, des professionnels et des entreprises.
Conseil pour la gestion de votre Patrimoine.

Vie Associative

CONTACTER LES ASSOCIATIONS

Association Cœur Joie

Association les p'tites mains

Club des aînés

Comité des fêtes

Association St Ouen du Breuil / RONSBERG

ESSO

Gym Sympa

Association des Anciens Combattants

M. TANQUERAY Cédric 06 31 94 77 79

Mme DELAUNAY Catherine 02 35 32 59 34

Mme PECQUERIE Sylviane 02 35 32 57 83

M. VENDANGER Jean Luc 06 26 13 71 98

M. LEFRANÇOIS Philippe 09 54 68 72 26

Mme ANTOINE Amélia 07 60 88 07 13

Mme BORBELY Armelle 02 35 34 86 86

Mme LAURENT Françoise 06 14 27 30 80

Anciens combattants

■ COMMÉMORATION DU 8 MAI 2020
À GUEUTTEVILLE ET 11 NOVEMBRE
2020 À ST OUEN DU BREUIL

8 mai 2020

Dépôt de gerbe au monument aux morts à Gueutteville. Une délégation d'élus s'est rendu au monument aux morts avec les anciens combattants et une gerbe de fleurs a été déposée.



8 mai 2020



11 novembre 2020

Triste cérémonie. Lors de ce 2^e confinement a eu lieu la cérémonie du 11 novembre.

Comme l'avait demandé le Préfet, pour préserver le public, devaient seulement être présents, le maire, les adjoints, le porte drapeau et un membre de l'association des anciens combattants.

Avec l'aide de M. Alain LEGRAS, la Marseillaise a été chantée assez fort en espérant que les paroles aient été entendues dans le cœur du village de façon à associer un peu les habitants.

11 novembre 2020





Cœur Joie

■ 2020. QUELLE ANNÉE PARTICULIÈRE CE FUT !

D'abord, les bonnes nouvelles : les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 ont pu profiter d'un séjour en classe de neige du 5 au 15 février à Lou Riouclar dans les Alpes-de-Haute-Provence. Tout s'est très bien passé et tous ont apprécié ce séjour



Puis en mars, ce fut le moment du renouvellement du bureau et une nouvelle équipe a pris la relève suite à l'assemblée générale. Il faut remercier chaleureusement l'ancienne équipe qui a fait un travail remarquable ces dernières années et qui s'est énormément investie pour les enfants de l'école. Merci à elles : Hélène BELLET, Aurélie CAPRON, Virgine BAFFREY, Stéphanie LAUMOND et Lætitia MANCÉL.

Le nouveau bureau est composé de : Cédric TANQUERAY président de l'association Cœur Joie, Hélène BELLET vice-présidente, Audrey BRIET trésorière et Léonie SERVEAU secrétaire.



Mais voici que quelques jours plus tard, la covid et le confinement ont mis à mal nombre de nos projets : petits cinés, vente de roses pour la fête des mères, foire à tout...

Dans ce contexte, il a fallu trouver des idées et faire preuve d'ingéniosité pour continuer à agir pour les enfants. Et c'est ainsi que nous avons lancé la vente d'étiquettes personnalisées pour les enfants pour la rentrée scolaire.



Encore une fois la covid nous a empêché de relancer le petit ciné en octobre et même d'organiser notre traditionnel marché de Noël...

Mais qu'à cela ne tienne, nous avons eu l'idée de créer le livret de Noël afin que le marché de Noël vienne jusqu'à vous. Nous avons continué la vente de sapins et fait un pont entre nos artisans habitués du marché de Noël et vous. Grâce à il vous, cela a été une vraie réussite et vous avez été très nombreux à commander par le livret. Merci à vous.



Nous avons également continué la loterie des ballotins de chocolats auprès de madame SEYEUX de Anceaumeville.

Vie Associative



St Ouen du Breuil / Ronsberg

■ L'année 2020 aura été pour l'Association, une année triste en manifestation à cause de cette épidémie de covid19.

Nous avons néanmoins complété les membres du bureau, du fait du départ de :

M. Claude BRUMENT
Mme Marie-France FELTES
M. Bernard FELTES

Lors de la réunion du 23 octobre 2020, le bureau a été revoté et se compose comme suit :

Mme Annick MERTENS
M. Bernard GRAINVILLE
M. Claude JOUANGUY
M. Michel LE GALL
M. Philippe LEFRANÇOIS
M. Jean-Luc RENAULT
Mme Odile BRUMENT
M. Patrice BRUMENT
M. Mathieu RENAULT

Les membres dirigeants de l'Association sont depuis le 23 octobre 2020 :

Président : M. Philippe LEFRANÇOIS
Trésorier : M. Bernard GRAINVILLE
Secrétaire : Mme Odile BRUMENT

Nous souhaitons la nouvelle l'équipe une bonne réussite dans leur fonction.



*Je vous souhaite une année riche
en évènements futurs.
Toute personne qui voudrait faire
partie du jumelage
sera la bienvenue.*

Philippe Lefrançois



CVA⁷⁶
Menuiserie Alu
Fabricant - Installateur

Pros & Particuliers

Mickael TIERCE - 06 49 30 21 54
mtierce@cva76.fr
64, Allée des Acacias
76890 ST OUEN DU BREUIL

- Menuiserie Alu
- Mixte - PVC
- Volet - Store
- Porte de garage
- Portail - Automatisation
- Veranda - Pergola





Gym Sympa

■ L'association La Gym Sympa a comme vous tous été très perturbée par la crise sanitaire actuelle, mais reste toujours mobilisée pour ses adhérents en adaptant ses activités malgré l'annulation de la Soirée 70' & 80' et des deux spectacles prévus.

Le 14 mars, juste avant le confinement, nous avons reçu 20 nouveaux Steps financés par le Terroir de Caux, Communauté de Communes, que nous remercions pour cet achat.

C'est le vendredi 15 mai que la marche nordique (qui se pratique en extérieur) a pu reprendre après 2 mois d'arrêt. Ensuite au tour des cours adultes, le lundi 8 juin, sur réservations et en effectifs réduits, et ce, sans interruption jusqu'à la fin de l'été afin de permettre à nos adhérents une compensation juste. Cette mesure a été très appréciée et nous la reproduirons s'il le faut.



Pour la nouvelle saison, 2020/2021, sous le protocole sanitaire, la rentrée s'est plutôt bien passée puisque nous avons réussi à atteindre un total de 121 adhérents dont 56 adultes et 65 enfants. Pour suivre la demande, la danse enfant a repris avec un nouvel horaire qui a été ajouté aux cinq déjà présents et pour les adultes, le lancement d'une toute nouvelle activité « Latino/Move/Fitness », le mardi à 20 heures.

En conséquence du second confinement, c'est en mi-décembre que nous avons mis en place des cours en ligne pour les adultes avec Claudia, en compensation de la période d'arrêt des activités. Puis le 15 décembre nous avons partiellement repris nos

activités avec la reprise de la danse pour les enfants où à l'occasion nous avons offert à tous une gourde aux couleurs de La Gym Sympa pour ses 30 ans d'existence, que nous fêterons dès que cela sera possible.

Je remercie toute mon équipe (Claudia, Jocelyne, Véronique, Martine, Marlène, Arthur et Sylvia) pour leurs investissements au sein de l'association malgré les difficultés sanitaire de nous rencontrons actuellement.



Vie Associative



Les inscriptions sont toujours possibles pour les adultes à certaines séances. Pour tous renseignements, contactez-nous par mail à association.gymsympa@gmail.com ou Mme BORBELY au 06 71 35 36 21.

Nous vous souhaitons une très bonne santé et que cette année 2021 soit meilleure pour tous.

Association LA GYM SYMPA,
La présidente, Armelle BORBELY



Les p'tites mains

■ ASSOCIATION LES PETITES MAINS

En 2020, l'association a été active en Janvier, Février puis début Mars et malheureusement a été arrêtée.

- Le mercredi de 14h30 à 16h : activités manuelles pour les enfants (à partir de 7 ans) et les adultes qui le souhaitent.
- Le jeudi de 14h à 17h : activité dentelle aux fuseaux.

Malheureusement la journée du lin prévue au mois de Juin 2020 à Amfreville les Champs n'a pas pu être réalisée.

Avec les enfants, nous avons participé à la décoration de la place du village pour Noël.

L'association remercie toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de celle-ci, les bénévoles et la Mairie pour l'octroi de la subvention.





Club des aînés

■ Le Club des Aînés s'est réuni pour l'assemblée générale le 20 janvier 2020 à 14h.

Débat de la séance pour le renouvellement du bureau.

Sont démissionnaires :

- Mme Madeleine LAUNAY
- Mme Antoinette LEFRANÇOIS

Le vote ayant eu lieu en présence de Mme LE GALL Christine, Maire de la Commune.

Quarante-quatre adhérents au Club.

Le nouveau bureau est le suivant :

- Présidente : Mme Sylviane PECQUERIE
- Vice-Présidente : Mme Nelly DUTHIL
- Présidente d'Honneur et Maire :
Mme Nicole DEHAIS
- Trésorière : Mme Régine DESHAIES
- Secrétaire : M. Henri SURAIS
- Vice-Secrétaire : M. Gilbert GOHE

Étant donné la crise sanitaire, le Club est arrêté depuis le 16 mars 2020 et donc pas de repas de fin d'année. Nous avons offert à chaque personne adhérente au Club la somme de 25€ à prendre en bon d'achat au « Marie's bar ».

Le Club n'a toujours pas repris à ce jour.

Le repas de Noël devrait se dérouler le 19 décembre 2021.

Les personnes qui le veulent peuvent se joindre à nous, moyennant une cotisation de 17€ pour l'année.

Espérons que cette année 2021 sera meilleure que l'année passée.

La Présidente, Sylviane PECQUERIE



À vos agendas !

Dates des rencontres 2021 / Rdv le lundi à 14h au chalet

Janvier 4 - 18	Février 1 - 15	Mars 1 - 15 - 29	Avril 12 - 26	Mai 10 - 31
Juin 14 - 28	Septembre 6 - 20	Octobre 4 - 18	Novembre 8 - 22	Décembre 6 - 20

Nouveautés



■ CONCOURS DES MAISONS ET JARDINS ILLUMINÉS

Un jury de têtes blondes !

Certaines maisons du village se sont illuminées à l'approche de Noël pour le plaisir des yeux des petits comme des grands.

Plus magiques les unes que les autres, sept d'entre elles ont participé au concours des maisons illuminées.

Huit enfants de St Ouen composaient cette année le jury : Élisabeth, Lola, Armance, Zélie, Matthieu, Corentin, Maéline, Valentino.

Ce sont les yeux remplis d'admiration qu'ils sont allés, avec leurs parents, observer ces maisons joliment décorées et qu'ils leur ont donné une note sur 20 points. Un coup de cœur pouvait être attribué à la maison «trop belle».

Les votes des enfants ont donné trois maisons premières ex æquo : Mme M. Chevalier/Viger, Mme. De Souza et Mme M. Mancel/Vepierre.

Chaque enfant a revoté pour les départager...

Et finalement Mme M. Mancel/Vepierre ont été déclarés vainqueur.

Les enfants sont rentrés ravis et les gagnants remportent un bon d'achat à prendre chez nos commerçants : Le Marie's bar, Créatif Coiffure ou la Charcuterie Des Chartreux.





■ EN REMPLACEMENT DU REPAS TRADITIONNEL DE FIN D'ANNÉE EN L'HONNEUR DES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS.

Depuis quelques décennies, en octobre, les aînés du village étaient cordialement invités à partager un repas.

Rendez-vous incontournable de la vie de notre commune, vous étiez nombreux à y participer, attendant avec impatience cette journée festive agrémentée d'une animation musicale et dansante. Nous le savons tous, l'année 2020 a été une année particulière et nos habitudes et loisirs ont été perturbés.



Il a été de notre responsabilité d'élus de notre collectivité d'annuler ce repas afin de préserver la santé de tout le monde.

Nous avons pris deux décisions importantes :

La première est de renoncer à l'organisation du repas des aînés au moins pour l'année 2020.

La deuxième est de compenser cette annulation par des bons d'achat de la valeur du repas chez les commerçants partenaires du village uniquement : chez le coiffeur Créatif coiffure, la charcutière Mme Carpentier ou l'épicerie du Marie's bar avec des bons de 2 fois 15 euros par personne valables jusqu'en juin.

Nous savons tous que cette organisation a bouleversé quelque peu vos habitudes mais l'essentiel est de faire perdurer ce lien solidaire qui existe entre notre commune et ses administrés.

Créatif Coiffure
Thierry Monnier

396, rue Guillaume le Conquérant
76890 St Ouen du Breuil
02 35 34 19 40

Coiffure mixte



Christine Carpentier
Charcuterie
des Charboux
Plats cuisinés - Traiteur
06 03 58 94 19

Nouveautés



■ LA CHÈVRERIE DE NOTRE DAME DU PARC

BÉNÉFIQUE POUR LA SANTÉ DES CHÈVRES

C'est la première année que nous vous proposons de récupérer les sapins de Noël pour les donner aux chèvres au lieu de les porter à la déchetterie. Cette chèvrerie est installée à Notre Dame du Parc. Merci aux personnes qui ont apporté leur sapin dans le parc qui a été installé sur la place Guy de Maupassant.

Nous renouvellerons l'année prochaine cette collecte pour le bien être des chèvres.



■ DÉCO DE NOËL DES ENFANTS, SUR LA PLACE

Chaque année, il était coutume d'installer un grand sapin sur la place.

Chaque année il tombait.

Nous avons donc décidé de décorer les poteaux qui encerclent celle-ci.

Thierry et Laurent ont donc attaché des branches de sapin.

Un mercredi, certains conseillers ainsi que Catherine Delaunay présidente des P'tites mains et des enfants du village, Mme Pecquerie du club des aînés sont venus les décorer, ce qui a donné un petit air de fête au moment de Noël.



■ UN DÉFIBRILLATEUR EST IMPLANTÉ SUR LE MUR DU PARKING À LA MAIRIE, 158 RUE GUSTAVE FLAUBERT.

Le mode d'utilisation est accessible à tous car il est écrit et parlé et il apparaît dès l'ouverture de l'appareil.

Le **défibrillateur automatisé** est un appareil de sauvetage cardiaque sans équivalent.

Celui-ci assistera la RCP (réanimation cardio-pulmonaire) en essayant de rétablir un rythme cardiaque normal en délivrant des chocs électriques. Petits et légers, les défibrillateurs externes sont conçus pour une intervention rapide auprès de la victime d'arrêt cardiaque, un défibrillateur externe automatisé peut être utilisé par une personne non professionnel de santé.



■ BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque a ré-ouvert ses portes en novembre 2020 avec de nouveaux horaires : **Mardi et vendredi de 16h à 18h.**

La bibliothèque vous propose de nombreux livres adultes et enfants, des romans, des albums, des documentaires, des bandes dessinées, ouvrages et romans normands.

En plus des ouvrages que nous acquérons dans le cadre de notre budget annuel ainsi que de la subvention de 800 euros de la com com, la médiathèque départementale nous prête plus de 400 livres par semestre.

Vous avez la possibilité d'emprunter 3 ouvrages pour une durée de 3 semaines.

Nous serions heureux de vous retrouver.





Formalités Administratives

■ VOUS VENEZ DE VOUS INSTALLER À ST OUEN DU BREUIL

Vous n'avez pas encore trouvé le temps de venir vous présenter, il n'est pas trop tard.

La mairie est ouverte au public le lundi, mercredi de 10h à 12h et le mardi, vendredi de 16h à 19h.

Pour procéder à votre inscription dans le fichier de la population,

Pour vous inscrire sur les listes électorales ou directement en ligne sur :

www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/listes-electorales-nouvelle-inscription

Vous avez besoin d'un justificatif de domicile,

Vous pouvez déclarer votre animal

Pour votre inscription au service REOM et récupérer vos bacs de tri et ordures ménagères,

Pour obtenir votre carte déchetterie (renseignement auprès de la CDC Terroir de Caux 02 35 04 03 06)

DÉLIVRANCE DES ACTES SUIVANTS : ÉTAT CIVIL

Reconnaissance avant la naissance : À effectuer à la Mairie du lieu de domicile

Présence des deux futurs parents

Justificatif de domicile

Carte d'identité

Copie d'acte de naissance : À effectuer à la Mairie du lieu de naissance

Présentation de la carte d'identité

Livret de famille

Courrier avec enveloppe timbrée

Copie d'acte de mariage : À effectuer à la Mairie du lieu de mariage

Présentation de la carte d'identité

Livret de famille

Courrier avec enveloppe timbrée

Copie d'acte de décès : À effectuer à la Mairie du lieu de décès

Courrier avec enveloppe timbrée

Duplicata du livret de famille : À effectuer à la mairie du lieu de domicile

Formulaire à demander et à retourner à la mairie du lieu de domicile

Pour légaliser une signature : la légalisation de signature est l'attestation par le maire ou l'agent délégué de l'authenticité d'une signature apposée sur un document en sa présence.

34 Pièces à fournir : CNI, Passeport... en cours de validité, un justificatif de domicile

Pour se pacser :

Prenez un rendez-vous à la mairie, possibilité de télécharger la convention et la déclaration conjointe d'un Pacs : <https://service-public.fr/particuliers/vosdroits/N44>



■ CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Faire sa pré-demande sur le site : ANTS.GOUV.FR
ou remplir le CERFA à récupérer dans une Mairie
qui délivre les CNI près de chez moi.

Imaginons que vous avez effectué
votre pré-demande de carte
d'identité ou de passeport sur le
site passeport.ants.gouv.fr.
Vous disposez d'un QR code et d'un
numéro de pré-demande.



Maintenant il faut prendre rendez-vous
dans une mairie à proximité équipée
d'un dispositif de recueil. **Rendez-vous
sur ants.gouv.fr pour le savoir.**

L'agent de mairie

- Rappelle votre pré-demande grâce à
votre numéro de pré-demande ou grâce au QR
code
- Vérifie les pièces de votre dossier
- Recueille vos empreintes
- Vous délivre un récépissé de demande.

■ RECENSEMENT

Jeune Français, vous venez d'avoir 16 ans.
N'attendez pas, venez vous faire recenser à la
Mairie de votre domicile. Cette démarche est
obligatoire dès vos 16 ans révolus et jusqu'à 3
mois au-delà de votre date anniversaire.

Pièces à fournir lors de votre recensement

Carte Nationale d'Identité ou Passeport

Livret de famille

Un justificatif de domicile

À l'issue de la JDC, vous recevrez une attestation
de recensement indispensable pour :

Vous inscrire aux concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans : CAP, BEP,
baccalauréat, permis
de conduire, moto...

Être inscrit d'office sur les listes électorales à votre majorité.



Vie Quotidienne

■ POURQUOI LES HÊTRES MEURENT EN NORMANDIE ?

Cette essence a du mal à supporter l'augmentation des températures dues au réchauffement climatique depuis plusieurs années. Il n'y a pas moins d'eau, mais elle est moins bien répartie. On en a en hiver, mais quasiment pas l'été. Les hêtres, qui sont très gourmands en eau, commencent à souffrir parce qu'ils sont gros consommateurs, souffrent et dépérissent là où l'eau fait défaut.

Les techniciens forestiers de l'ONF, constatent ce dépérissement des hêtres depuis plusieurs années. Certains arbres ont la cime morte, les branches tombent naturellement alors que celles du bas portent des feuilles. L'écorce craquelle et laisse pénétrer l'eau. Le tronc porte de grandes traces noires.

Il faudra alors replanter les talus cauchois avec des espèces capables de résister à la hausse des températures et au manque d'eau.

Il semble que le chêne sessile résiste plus facilement. Contrairement à une idée largement répandue, les racines de ces arbres ne dépassent pas 1m de profondeur, l'arbre malade est plus fragile et n'est pas retenu par ses racines et tombe sans prévenir.

« Le hêtre est un arbre extrêmement sensible.

Dès qu'il y a un début de dépérissement, il y a rarement un retour en arrière. C'est un arbre qui s'abîme très vite et peut mourir en deux ou trois ans. »



Sécurité publique

La mortalité des hêtres représente un problème de sécurité publique en raison de la présence de ceux-ci sur les talus cauchois. Les arbres malades deviennent rapidement une menace sérieuse pour la sécurité des personnes et des biens, surtout dans les sites de villégiature. S'il est le long d'un chemin, d'une route : pour éviter tout risque de chute, il doit être abattu.

Pour plus de renseignements, consulter le site de l'ONF

■ PROPRETÉ DU VILLAGE

L'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir la commune en état de propreté et d'hygiène.

Chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant son devant de porte, en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété. En cas de neige, vous devez aussi nettoyer votre trottoir.

Tailler régulièrement les haies pour ne pas empiéter sur le domaine public et gêner la circulation des véhicules et des piétons (sans oublier les haies mitoyennes pour rester en bons termes avec vos voisins.)

NUISANCES SONORES

Utilisez les engins motorisés de jardin (tondeuse, tronçonneuse, taille-haie...) **uniquement les jours et heures autorisés.**

Les jours ouvrables :
de 8h30 à 12h
et de 14h30 à 20h

Les samedis :
de 9h à 12h
et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés :
de 10h à 12h



■ VITESSE DANS LA COMMUNE

Malgré les panneaux de limitation de vitesse et les appels à la vigilance au travers des notes d'informations, les conducteurs roulent trop vite dans le village et en traversée d'agglomération.

PENSEZ SÉCURITÉ



■ BIEN VIVRE AVEC LES ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

Les propriétaires doivent tenir les chiens en laisse sur l'ensemble des voies de la commune et doivent prendre toutes dispositions afin qu'aucune déjection ne demeure sur le domaine public.

Les chiens de toutes tailles, réputés mordeurs ou agressifs, doivent être muselés même lorsqu'ils sont tenus en laisse.

■ POINTS DE COLLECTE

Une nouvelle fois, nous déplorons des incivilités à côté des containers de la commune. Sur nos différents lieux de collecte, nous trouvons régulièrement des dépôts sauvages.

Nous rappelons que les encombrants doivent être portés à la déchetterie et les déchets d'ordures ménagères doivent être déposés dans votre bac de tri gris.



L'Église

■ DES NOUVELLES DE NOTRE ÉGLISE

Notre église St Ouennaise n'a pas échappé aux conséquences de la pandémie du Covid 19.

Un début d'année 2020 rendu difficile pour les fidèles du fait de la suspension des offices pour cause de confinement mais aussi vécu de façon très pénible par les familles endeuillées, contraintes par une limitation des personnes présentes au sein de l'église lors des inhumations.

La réglementation a évolué au fil des mois pour permettre aujourd'hui de nous retrouver en respectant les distanciations et la désinfection des mains de rigueur.

Notre vie a été bouleversée depuis mars dernier mais, grâce à ses prêtres et à l'ensemble des intervenants paroissiaux, notre église s'est adaptée, en responsabilité, pour préserver au mieux la tenue d'offices dans notre village.

Ainsi, si l'information n'est pas bien passée alors que toutes les festivités étaient annulées pour la fête de la Saint Laurent, une messe était maintenue et célébrée le dimanche 2 Août pour fêter notre Saint Patron.

Durant l'Avent, quelques volontaires appuyées par l'association les Petites Mains ont tenu à installer et à décorer la crèche de Noël qui a pu être admirée lors de la messe du 19 décembre. Merci pour cette démarche discrète qui montre votre attachement à marquer les temps importants.

Les circonstances sanitaires peuvent laisser une impression de sommeil pour notre église mais elle attend, comme chacun de nous, les jours meilleurs où nous pourrons retrouver ce lieu plus vivant. Puisque cela repose aussi sur l'implication des fidèles, toute bonne volonté est la bienvenue pour renforcer l'équipe d'animation, n'hésitez pas à vous en rapprocher.

Permanence du secrétariat :

ouvert les matins de 8h30 à 11h30 sauf le mercredi et pas de permanence le 3^e jeudi du mois.

Tél. 02 35 32 82 05

Curés de la paroisse

-M. l'abbé Luc Marie DUPREY

Le samedi matin de 9h30 à 11h30
à Val de Scie

Tél. 02 35 32 82 05

M. l'abbé David MAURICE

Le mardi matin de 9h30 à 11h

Église de Tôtes

Tél. 09 83 42 36 96



Église début XX^e siècle

Entreprises et artisans à Saint Ouen du Breuil

Épicerie - Bar : Le Marie's bar du lundi au samedi de 8h30 à 13h30 et de 16h à 19h et le dimanche de 8h à 12h - 21, rue Gustave Flaubert 76890 SAINT OUEN DU BREUIL 02 35 80 25 44

Coiffeur : Créatif Coiffure 396, rue Guillaume le Conquérant 76890 SAINT OUEN DU BREUIL 02 35 34 19 40

Charcuterie des chartreux : le samedi de 15h à 16h - 392, rue Guillaume le Conquérant 76890 SAINT OUEN DU BREUIL 06 03 58 94 19

JP Tattoo : 384, rue Guillaume le Conquérant 76890 SAINT OUEN DU BREUIL 07 62 85 24 46

Coiffeuse à domicile : Nathalie MONJEOT 06 64 41 54 44

Les p'tits bouchons vente de vêtements enfant : 30, rue André Raimbourg 76890 SAINT OUEN DU BREUIL 06 64 73 07 53

Entreprise GALOPIN : 249, rue de la croix de maltot 76890 SAINT OUEN DU BREUIL 06 98 70 61 27

CVA Concept : 64, allée des acacias 76890 SAINT OUEN DU BREUIL 06 49 30 21 54

Entreprise BORIN : 478, route de Valmartin 76890 SAINT OUEN DU BREUIL 06 27 43 01 56

Ets DUCASTEL : 114, route de Dieppe 76890 SAINT OUEN DU BREUIL 02 32 80 80 80

Ets CAPRON : 361, rue Alexandre Dumas 76890 SAINT OUEN DU BREUIL 09 63 57 08 22

Ets BONNARD : 61, route de Valmartin 76890 SAINT OUEN DU BREUIL 02 35 32 53 27

Entreprise VERT CLERES espaces verts : 291, rue Guillaume le Conquérant 76890 SAINT OUEN DU BREUIL 06 82 54 93 23

OMS Multi Services : 184, rue Guillaume le Conquérant 76890 SAINT OUEN DU BREUIL 06 89 17 09 48

NATUP : 24, rue Guillaume le Conquérant 76890 SAINT OUEN DU BREUIL 02 35 32 57 95

Plomberie/Chauffagiste DEMAREST : 108, rue du Stade 76890 SAINT OUEN DU BREUIL 06 64 41 54 44



Contacts et services

- **Relais Poste** : Le Marie's bar - 02 35 80 25 44
du lundi au samedi de 8h30 à 13h30
et de 16h à 19h et le dimanche de 8h à 12h
21 ,rue Gustave Flaubert
76890 SAINT OUEN DU BREUIL
- **École des 3 Villages** : Directrice Mme Nadine LOIRET : 02 35 32 57 21, Place Guy de Maupassant
- **Paroisse presbytère de TÔTES/AUFFAY** : 09 64 14 10 87
2, rue du Mal Foch 76720 VAL DE SCIE
- **Gendarmerie de Pavilly** : BTA 02 35 91 20 19
26, rue des Frères Martin 76570 PAVILLY
- **Communauté de Communes Terroir de Caux** :
Accueil/Secrétariat 02 35 85 46 69
11,route de Dieppe 76730 BACQUEVILLE EN CAUX
- **Maison France Service VAL DE SCIE** :
Prise de rendez-vous impérative au 02 27 28 07 64
ou par mail à maisonfranceservices@terroirdecaux.net
- **Centre des Finance Publiques de BARENTIN** : 02 35 91 01 30
28, rue du Gal Giraud 76360 BARENTIN
- **Conseillère Départementale** :
Chantal COTTEREAU
Hôtel du département
Quai Jean Moulin, CS 56101
76101 ROUEN CEDEX
chantal.cottureau@seinemaritime.fr
- **Député** :
Permanence parlementaire
6, Av. Victor Hugo 76360 BARENTIN
M. Gérard LESEUL : gerard.leseul@assemblee-national.fr
ou par téléphone au 02 35 34 57 69
06 73 20 85 42
- **Sous-Préfecture de DIEPPE** :
M. Alain GUEYDAN Sous-Préfet
Secrétariat : 02 35 06 31 22
5, rue du 8 mai 1945 CS 90225 76203
DIEPPE Cedex



Dernier recensement 2017 soit une population légale de 792 habitants au 1^{er} janvier 2020
Département de la Seine-Maritime / Canton de Luneray / Arrondissement de Dieppe